

## L'IGF en quelques Mots

L'Inspection Générale des Finances (IGF) est une structure de gouvernance de proximité au service du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

Elle a des attributions transversales et d'appui couvrant les Ministères en charge de l'Economie et des Finances, et du Budget, ainsi que toute structure gérant des fonds publics.

Elle est régie principalement par trois textes:

- le **décret n°99-599 du 13 octobre 1999** déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF,
- l'**arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012** portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC),
- et, plus récemment, le **décret N°2014-863 du 23 décembre 2014** portant rattachement de l'IGF au Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

Aux termes de ces textes, l'IGF est chargée:

- d'une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des services;
- de missions de contrôle financier et comptable, d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des services;
- de missions de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers;
- de missions d'appui à la lutte contre la fraude et la corruption;
- d'assurer la coordination technique des inspections sectorielles des Ministères en charge de l'Economie et des Finances, et du Budget.

Composante du dispositif national de promotion de la Bonne Gouvernance, l'Inspection Générale des Finances est dirigée par un Inspecteur Général des Finances.

Pour accomplir ses missions, l'IGF dispose d'un Secrétariat Permanent, de trois Divisions comprenant chacune trois Sections. Il s'agit de:

- La Division I « Contrôle de l'activité des services »,

- La Division II «Lutte contre la fraude»,
- La Division III « Brigade de Lutte contre la Corruption ».

En outre, quatre (4) Cellules spécialisées ont été créées pour appuyer l'activité des Divisions. Se sont :

- La Cellule Audit,
- La Cellule Etudes et formations,
- La Cellule gestion des Ressources Humaines, Qualité et Communication,
- La Cellule gestion du Budget et du Matériel.

Au titre des ressources humaines, l'IGF comprend, à fin 2014, au total 118 agents.

Ce personnel est principalement composé, d'Inspecteurs Généraux, d'Inspecteurs des Finances, d'Inspecteurs Vérificateurs, d'Auditeurs, d'Experts et de Consultants et de Personnels d'appui.

Soulignons que l'IGF travaille en étroite collaboration avec les autres organes de gouvernance : l'Inspection Générale d'Etat (IGE), le Secrétariat National au Renforcement des Capacités (SNRC) et la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) dans la cadre des missions conjointes, de sensibilisation et d'échanges d'informations.